65e année. — N° 7. Gand, 18 et 19 Novembre 1918.

LE BIEN PUBLIC

10 cent. le numéro. Bureaux : rue aux Tripes, 3.

Autorisé par la Censure.

Editeur H. LIPPENS, rue aux Tripes, 3, GAND.

Les « Activistes ».

Il y a eu quelques traîtres parmi nous.

Non seulement des individus opérant pour leur compte personnel, mais un syndicat de trahison cherchant à masquer l'infamie de son œuvre par l'intérêt des populations flamandes.

Les feuilles pangermanistes et les annexionnistes de la « Zivilverwaltung » ont signalé à diverses reprises l'importance des services que le syndicat de trahison rendait à leur cause. Ces services doivent avoir été considérables, en effet, si l'on en peut juger par le chiffre des subventions que la « Zivilverwaltung » allongeait aux Wannyn de toutes couleurs, aux dépens des contribuables belges, bien entendu.

On avait promis aux traîtres, pour les rassurer, de ne pas les oublier au cours des négociations de paix. Il ne sera même pas question d'eux, chacun s'en rend compte. Et cela est juste. N'ont-ils pas reçu leur salaire? Tant pis pour eux s'ils n'en ont pas longtemps joui. Le salaire avait d'ailleurs été fixé, non en proportion de leur mérite, qui était mince, mais en proportion du risque assez gros qu'ils couraient.

Eux cependant s'étaient flattés de faire une besogne de tout repos, et d'un rendement indéfini. Ils avaient la certitude que l'Allemagne serait victorieuse. Et s'il en est parmi eux qui pleurent aujourd'hui des larmes de regret, ce n'est pas sur leur honte, mais sur la victoire de leur patrie.

La propagande activiste était d'autant plus ignominieuse qu'elle sévissait avec plus d'acharnement à mesure que nos populations étaient traitées d'une façon plus inhumaine.

Nous nous souvenons d'avoir lu, certain jour, sur les murs de la ville, une affiche où flamboyaient en gros caractères ces mots : « VLAANDEREN IS VRIJ ! » (La Flandre est libre.) L'instant d'après, nous vîmes passer devant nous une troupe d'hommes portant sur le dos un lourd bagage minable, marchant comme des forçats entre une double haie de soldats en armes. C'étaient des réquisitionnés, qu'on avait arrachés de leurs demeures pendant la nuit, ou arrêtés en rue, pour les envoyer derrière la ligne de feu, où ils devaient creuser les tranchées, placer des voies, porter des munitions. Les cadavres de beaucoup d'entre eux pourrissent à cette heure dans les charniers de Marle, de Laon, d'Halluin ou d'ailleurs.

Pour les flamingo-boches, tout était au mieux. Personnellement ils échappaient à toutes les perquisitions, réquisitions, vexations, imaginées par les tourmenteurs de la commandature. Ils avaient, tant qu'ils en voulaient, — et ce n'est pas peu dire — de l'argent, de la viande, du charbon, des patates et le reste. La question flamande, quant à eux, était donc résolue. Et ils célébraient en termes amphigouriques la munificence de leurs « frères de race... »

Aussi la réaction antiflamingante qui se manifeste à l'heure actuelle ne surprend-elle personne.

D'aucuns affectent de redouter que cette réaction n'aille jusqu'à méconnaître les droits des populations flamandes. Pareille crainte est sans nul fondement, faut-il le dire? C'est des Flamands eux-mêmes que la réaction est partie. Loin d'avoir emboîté le pas aux activistes, ils ont manifesté leur patriotisme avec un courage et une persévérance admirables. Sur tous les champs de bataille, ils ont versé leur sang. Dans les heures les plus lourdes, lorsqu'on les pressait de déclarer sous leur signature qu'ils travaillent volontairement pour l'ennemi, ils préféraient à cette honte l'épouvantable torture des jours sans pain, des nuits sans sommeil, privés de toutes communications de leur famille, et condamnés à un travail de brutes, sous les coups de crosse. A qui la pensée viendra-t-elle d'établir une solidarité entre ces martyrs et les misérables qui appelaient de leurs vœux la victoire de l'Allemagne pour obtenir leur part des proies? A quel bon citoyen la pensée viendra-t-elle de contester à ces martyrs, à la masse des Flamands, le droit à l'égalité et à la liberté?

S'il y a eu une question flamande dans le passé, il ne doit plus y en avoir dans l'avenir. Nulle question n'est plus facile à résoudre pourvu qu'on la règle par la liberté et par l'égalité. Liberté égale pour chacun de parler la langue de son choix, ou flamande ou française, de faire instruire ses enfants, d'être jugé et administré par des hommes qui comprennent cette langue. Conséquemment, obligation pour les fonctionnaires de connaître la langue des populations où ils exercent leur fonction. Qui donc osera désormais se plaindre d'une solution aussi équitable et aussi juste? Ceux qui l'oseraient — ou qui l'ont osé autrefois — ont disparu ou se cachent. Ils se sont fait justice, convaincus aujourd'hui que leur jacobinisme saugrenu et malfaisant est répudié par ceux-là mêmes dont ils se proclamaient hier encore les interprètes autorisés.

Lord Robert Cecil et la paix future.

LONDRES, 13 novembre. — Lord Robert Cecil a parlé, à l'Université de Birmingham, de la future Société des nations. Il a exposé comment la guerre actuelle eût été empêchée par un organisme de ce genre, puis il a rappelé pourquoi l'Angleterre avait pris les armes et pourquoi il ne fallait pas songer à substituer à l'hégémonie, désormais détruite, des empires centraux, une hégémonie de l'Entente ou de tout autre groupe de puissances « Hégémonie universelle est synonyme de despotisme international. Et, si débonnaire que soit ce despotisme, il ne peut pas s'accorder avec cette liberté sans laquelle tous les autres avantages politiques sont insipides et très souvent dégradants.

La Société des nations est la seule alternative qui reste pour sauvegarder la paix et si, comme certains le prétendent, pareille Société est purement rêve et imagination, il est difficile de ne pas désespérer.

Ainsi que je l'ai montré, il est absolument essentiel que la Société des nations ne soit pas un groupe de nations, mais qu'elle accepte dans son sein toute nation inspirant aux autres, la confiance qu'elle acceptera sincèrement les principes qui constituent la base de cette Société.

Je dirai même qu'une Société des nations ne sera complète et ne demeurera réellement efficace qu'au moment ou toutes les nations civilisées en feront partie. Vraiment, la question de savoir si celles qui ne seraient pas disposées à en faire partie devraient être forcées de la faire au moyen d'une pression économique ou autre mérite considération.

Il existe un sentiment croissant que notre commune humanité a, à certains égards, un droit primordial au loyalisme de tous, même à l'encontre du sentiment de nationalité. En outre, on reconnaît de plus en plus cette vérité, que tous les Etats civilisés font partie d'un bloc économique. Aux prises avec les nécessités impérieuses de la guerre, les nations de l'Entente ont créé une organisation économique très développée qui leur a permis d'avoir la haute main sur le tonnage, les finances, les achats, la distribution des matières premières pour le bien commun de toute l'alliance.

Une organisation de ce genre bien comprise surtout si les autres nations qui m'en font pas partie, viennent s'y joindre, pourrait servir à forcer toutes les nations à entrer dans la Société proposée pour faciliter la coercition économique de tout pays porté à commettre une agression; et, développant la coopération internationale, elle pourrait tendre à faire disparaître quelques-unes des causes principales des conflits internationaux.

Lord Robert Cecil rapelle les efforts désespérés et vains des Allemands après la déclaration de guerre pour convaincre l'Univers de la justice de leur cause. Il rapelle également le refus constant des puissance centrales d'accepter une conférence internationale avant d'affronter la guerre, conférence qui eût dévoilé la vérité à leurs peuples. Lord Robert Cecil expose ensuite sa conception personnelle d'une Société des nations.

« La plus importante des mesures que nous puissions prendre aujourd'hui consiste à créer un mécanisme qui, en cas de conflit international, retardera au moins la déclaration de guerre et assurera une discussion franche et complète des causes du conflit. Tout ce qui est nécessaire c'est un traité obligeant les cosignataires à ne jamais faire la guerre ou permettre aux autres de faire la guerre avant qu'une conférence formelle des nations ait étudié à fond le conflit, y ait si possible, apporté une solution, du moins ait formulé une opinion sutr la question en litige.

Le traité imposerait à chaque nation l'obligation d'employer toutes ses forces économiques, aussi bien que militaires, contre la nation qui aurait provoqué la guerre avant que la conférence ait été tenue.

J'attache une importance toute spéciale à l'arme économique. La guerre actuelle a démontré que la mise à l'index par l'univers entier d'une nation coupable serait extraordinairement efficace.

Le désarmement est un problème difficile. Je n'ai encore vu aucun projet qui paraisse praticable et dépourvu de dangers. Faute d'un pareil projet, il nous faut avoir confiance que les nations procéderont graduellement au désarmement à mesure que la nécessité de l'armement national disparaître tout comme les gens dans un pays civilisé ont cessé de porter des épées et des pistolets.

La Société des nations pourrait se charger d'examiner périodiquement les obligations imposées par le traité et de les reviser au cas ou un changement de circonstances les aurait rendues injustes ou gênantes; elle pourrait s'occuper du contrôle à exercer sur les races arriérées et traiter certaines questions sociales d'importance internationale. Tout en n'allant pas si loin que certains le désireraient, ces propositions ne prêtent pas le flanc aux objections que font naître des projets similaires et elles constituent une tentative pratique de résoudre le plus grave problème du jour. »

Lord Robert Cecil termine en disant que le projet de Société des nations ne doit pas nous faire oublier les conditions de la paix, et qu'il faut exoroiser l'esprit du militairisme allemand :

« Essayer d'édifier une Société des nations sur tous autres fondements serait, en vérité, l'édifier sur un sable mouvant. »

Un Orde du Jour du Général PÉTAIN à ses Soldats.

Pendant de longs mois vous avez lutté. L'Histoire célébrera la ténacité et la fière énergie déployées pendant ces quatre années par notre Patrie qui devait vaincre pour ne pas mourir.

Nous allons, demain, pour mieux dicter la paix, porter nos armées jusqu'au Rhin. Sur cette terre d'Alsace-Lorraine qui nous est chère, vous pénétrerez en libérateurs. Vous irez plus loin, en pays allemand, occuper des territoires qui sont le gage nécessaire de justes réparations.

La France a souffert dans ses campagnes ravagées, dans ses villes ruinées; elle a des deuils nombreux et cruels. Les provinces délivrées ont eu à supporter des vexations intolérables et des outrages odieux.

Mais vous ne répondrez pas aux crimes commis par des violences qui pourraient vous sembler légitimes dans l'excès de vos ressentiments. Vous resterez disciplinés, respectueux des personnes et des biens; après avoir battu votre adversaire par les armes, vous lui en imposerez encore par la dignité de votre attitude et le monde ne saura ce qu'il doit le plus admirer de votre tenue dans le succès ou de notre héroïsme dans les combats.

J'adresse avec vous un souvenir ému à nos morts, dont le sacrifice nous a donné la victoire; j'envoie un salut plein d'affection attristée aux pères et aux mères, aux veuves et aux orphelins de France, qui cessent un instant de pleurer dans ces jours d'allégresse nationale pour applaudir au triomphe de nos armes.

Je m'incline devant vos drapeaux magnifiques.

Vive la France ! PETAIN.

Le Rapatriement des exilés.

Nous n'avons pas besoin de dire que la moitié des lettres qui nous arrivent posent la même question depuis quelques jours : « Quelles sont les conditions à remplir, les démarches à faire pour être rapatrié dans le plus bref délai possible?

La *Nation Belge* écrit a se sujet :

Dès aujourd'hui, un Office du rapatriement fonctionne à cette adresse, nous a-t-on dit. Les réfugiés peuvent venir s'y inscrire ou adresser leur demande. Ils devront remplir un questionnaire qui leur sera envoyé sans retard; y indiquer notamment les raisons, économiques par exemple, qui leur paraîtraient motiver un retour immédiat au pays.

Car la chose est moins facile qu'on ne se l'imagine; la délivrance des passe-ports dépend encore de la seule Sûreté militaire, qui est occupée par plusiers armées alliées; il y a, et il y aura, pendant un certain temps, une zône belge, un zône anglaise : nouvelle source de complications. Enfin, se posent les grosses questions du ravitaillement, de logement, du service médical. Nous ne citons ici que les difficultés dont il faut prévoir l'existence, sans parler de celles que pour raient faire naître des incidents survenant à l'improviste; il faut enfin compter avec des circonstances locales. Que nos réfugiés fasent donc à l'intérêt de tous ce dernier sacrifice; qu'ils attendent, comme on le leur a demandé déjà; qu'ils ne renoncent pas prématurment à leur logement, à leur travail. Des mesures sont prises : le gouvernement désire hâter de tout son pouvoir le retour de tous les Belges au pays. Dès que la chose se pourra, les rapatriements collectifs seront organisés; les habitants des localités entièrement détruites seront, après consultation de leurs représentants, de leurs délégués, rapatriés aussi près qu'il se pourra, de ces endroits. Mais encore une fois, le mot d'ordre est « Patience, pendant quelques semaines encore; nous le répétons, dans l'intérêt même des rapatriables. »

Le Te Deum.

Le Te Deum chanté vendredi à la cathédrale S. Bavon à l'occasion de la fête patronale de S. M. le Roi Albert a été en même temps une émouvante et édifiante cérémonie religieuse, et une superbe manifestation patriotique.

Nous avons dit que la solennité était rehaussée par la présence d'un grand nombre d'officiers supérieurs, à la tête desquels se trouvaient MM. le Lieutenant-Général Bernheim, les généraux Burguet, Lambert, Lemercier et Tack, avec de nombreux membres de leurs Etats-majors.

Aux premiers rangs avaient également pris place MM. Van Biervliet, premier président de la Cour d'Appel; le Baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Province; Braun, bourgmestre de la ville de Gand, un grand nombre de sénateurs et représentants, les membres de la Députation permanente, de nombreux conseillers de la Cour d'Appel, les magistrats du Parquet Général; nombre de Conseillers Provinciaux; M. de Kerchove d'Exaerde, commissaire d'arrondissement; MM. Steyaert, président du Tribunal de 1er instance et Vanderstraeten, Procureur du Roi avec la plupart des magistrats des divers tribunaux et les membres du parquet; quelques conseillers communaux et un nombre considérable de hauts fonctionnaires de l'Enregistrement des Contributions et des Services technique provinciaux.

Notons encore la présence du comte Jean de Hemptinne, président du Comité Exécutif du Comidé Provincial de Secours et d'Alimentation avec les membres de ce comité; M. F. Feyerick, A. Ligy, E. Coppieters; MM. Schoentjes, recteur de l'Université et Vanderlinden, administrateur-inspecteur, à la tête de tont le Corps Académique; le Bureau de l'Académie Flamande; Le Conseil de Discipline de l'Ordre des Avocats; Monsieur L. Verhaeghe, bâtonnier; le Corps Consulaire presqu'au complet; M. Mathieu, directeur du Censervatoire ect. ect.

Un murmure de sympathie accueillit l'arrivée de notre Bourgmestre M. Braun, ainsi que celle des officiers supérieurs de notre vaillante armée. Comme il n'y avait aucun protocole pour ce qui concerne la participation militaire, l'armée étant en campagne, il n'y avait pas de troupes à l'intérieur de l'église.

Une compagnie d'infanterie rendait seulement les honneurs au péristyle, mais au dehors autant que dans les trois nefs de l'immense cathédrale, un nombre considérable d'officiers et de soldats de toutes armes et de toutes nationalités alliées ont assisté à la cérémonie ou à l'arrivée des Autorités.

Dans le choeur, un siège avait été réservé à Madame Winterbottem, de nationalité américaine et qui, nous apprend-on, fut pendant toute la guerre un peu le S. Nicolas, le Petit Noël et les Cloches de Pâques de tous nos braves troupiers. On ne voit pas sa bonne et sympathique figure, nous dit un officier, sans songer immédiatement à une Revue à lire, à un paquet de fines cigarettes ou à une tablette de chocolat. Les soldats qui ne retiennent pas trop facilement les noms exotiques, ont baptisée Madame Winterbottem, Miss Cacao, et elle est très fière de son surnom.....

Nous avons dit que S. G. Mgr Seghers officiait, ayant comme diacre le T. R. vicaire général De Bock, et comme sous-diacre le T. R. vicaire-général De Baets. Mgr Van Reckem, évêque auxiliaire, et le Tout le Chapitre de la Cathédrale avaient pris place dans les stalles.

Les chants exécutés par la maîtrise sous la direction de M. Verschaffelt méritent le plus grand éloge.

La cérémonie religieuse s'est terminée vers 11.30.

Dans notre précédent numéro nous parlions de la « forêt » des drapeaux multicolores rangés, des deux cotés, à l'entrée du choeur : pour terminer ce compte-rendu encore très incomplet, nous devrions les signaler sociétés représentées, sans compter les bannières d'Anciens Militaires placées au centre de la nef centrale.

Il est matériellement impossible faute de place de nommer toutes les sociétés.

Que la prière de l'Eglise soit exaucée : que Dieu bénisse notre Roi bien aimé et toute la famille Royale.

Les Allemands à Mézières.

Le préfet des Ardennes a adressé la dépêche suivante au ministre de l'Intérieur :

Mézières, 11 novembre.

L'attaque de Mézières semblait au début, hier soir, devoir se borner à empêcher le passage de la Meuse par les troupes françaises. C'était, en réalité, un bombardement systématique de destruction de la ville dont le centre avait été évacué la veille par ordre de la kommandantur. Je viens de parcourir les principales rues atteintes Les places de la Mairie, de la Préfecture, la citadelle et nombre de maisons des rues Bayard et Thiers ne forment plus qu'un amas de décombres.

L'hôpital est totalement incendié. Les malades purent heureusement être évacués. Mézières offre l'aspect d'un vaste champ de désolation. Néanmoins, des drapeaux flottent au faite des maisons en ruines. Il en est de même à Mohon, Poix-Terron, Charleville, où l'enthousiasme est débordant, malgré quatre années de contrainte et de misères.

Le mariage de la princesse de Luxembourg.

La « Gazette de Francfort » annonce que la princesse Antonia de Luxembourg a renoncé formellement, avant son mariage avec le prince Rupprecht de Bavière, à tous ses droits au trône du Luxembourg.

M. Wilson consentira à l'Allemagne des envois de vivres si l'ordre est maintenu.

Le Président des Etats-Unis vient de faire la réponse suivante au nouveau gouvernement :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication de ce jour transmettant au président le texte d'un câblogramme demandant si le gouvernement est prêt à envoyer des vivres en Allemagne sans délai, à condition que l'ordre public soit maintenu en Allemagne et qu'une distribution équitable des vivres soit garantie. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez transmettre la réponse suivante au gouvernement allemand :

« A une session commune des deux Chambres du Congrès, le 11 novembre, le président des Etats-Unis annonça que les représentants des gouvernements associés au Conseil suprême de guerre tenu à Versailles, ont, dans une résolution unanime, assuré au peuple de l'Empire du centre que tout ce qui séra possible dans les circonstances sera fait pour le ravitailler en vivres, pour soulager les misères douloureuses qui en bien des endroits menacent les vies humaines, et que des mesures seront prises immédiatement pour organiser des secours de la même manière systématique qu'ils avaient été organisés dans le cas de la Belgique.

» En outre, le président a exprimé l'opinion que, en utilisant le tonnage sans emploi jusqu'ici des Empires centraux, il devrait être possible immédiatement d'écarter la menace d'une misère extrême dans leurs populations opprimées, de pacifier leur esprit et de libérer leur énergie pour la grande tâche si compliquée à laquelle ils ont maintenant à faire face à tous les points de vue.

» Dans ces conditions, le président m'a donné l'ordre de déclarer qu'il est prêt à prendre en considération dans un sens favorable l'expédition de vivres à l'Allemagne et à se concerter immédiatement avec le gouvernement allemand, à condition qu'il obtienne l'assurance que l'ordre public est et continuera à être maintenu en Allemagne. »

Robert LANSING.

Monnaies allemandes circulant en Belgique

AVIS.

Sans préjudice des mesures qui seront prises en temps opportun par le Gouvernement belge, au sujet du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique, il est offert en souscription, aux détenteurs de ces monnaies, des Bons du Trésor belge à 5 %, à 3 ans d'échéance, remboursables en francs belges, le 1 décembre 1921, aux conditions ci-après :

I. — Les souscriptions seront reçues chez les agents de la Banque Nationale de Belgique à partir d'une date qui sera fixée par le Ministre des Finances; à cet effet, un avis sera publié dans le *Moniteur Belge*, et porté à la connaissance du public par voie d'affiche.

Des formules du bulletin de souscriptions seront mises à la dispositions des intéressés chez les agents précités.

II. — **Mode de libération.** — Les souscriptions pourront être acquittées : *a*) pour les ¾, au maximum, en marks, à raison de fr. 1,25 par mark; *b*) pour le ¼, au minimum en francs, au pair; sont admis dans cette quotité les billets du département d'émission de la Société Générale de Belgique, ainsi que les coupons d'intérêt échus des obligations de la Dette publique directe et indirecte et des Bons du Trésor belge.

III. — **Epoque et quotité des versements.** — Les souscripteurs peuvent se libérer, à leur choix : soit en une seule fois, en souscrivant; soit en deux fois savoir : pour moitié ou pour les ¾, en souscrivant; pour le surplus, dans un délai de 3 mois à compter de la date de leur souscription.

Les versements en marks doivent être effectués en totalité, en souscrivant.

Le montant non libéré à la souscription ne peut être réglé que de la manière indiquée au littera b ci-dessus, lors du second versement.

En cas de retard, le débiteur sera passible de plein droit d'intérêts envers le Trésor à raison de 6 % l'an à partir de l'échéance du terme. Le Ministre peut en outre déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer, sans mise en demeure préalable, la vente des Bons pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seraient dues.

IV. — **Minimum de souscription.** — Les souscriptions doivent porter sur un capital nominal de 100 francs ou multiple de 100 fr.

V. — **Délivrance des titres provisoires et des titres définitifs.** — En attendant la délivrance des titres définitifs, un double du Bulletin de souscription, muni du récépissé des fonds versés, sera remis au souscripteur; ce bulletin de souscription devra être représenté éventuellement pour l'inscription du secobd terme de paiement; contre remise de document, dûment acquitté par le souscripteur, les bons définitifs seront délivrés à celui-ci.

Lorsque la souscription sera entièrement libérée, le souscripteur pourra, sur demande remise à l'agent réceptionnaire de sa souscription, obtenir de l'administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique, la délivrance d'un certificat endossable et qui sera échangé ultérieurement contre les titres définitifs qui y seront détaillés.

VI. — **Bonification d'intérêts.** — Sur les versements qui seront effectués postérieurement au 30 novembre 1918, le souscripteur devra bonifier au Trésor le prorata d'intérêts courus depuis le 1 décembre 1918, au taux de 5 % l'an, le décompte s'établissant par quinzaine et toute quinzaine commencée étant due en totalité.

VII. — **Forme des titres.** — Les bons se

sont crées au porteur; ils seront munis de 6 coupons d'intérêt semestriels pour les échéances du 1 juin 1919 au 1 décembre 1921 inclusivement.

VIII. — **Lieux de paiement des titres et des coupons.** — Les coupons d'intérêts échus seront payables, en francs belges, chez tous les agents du caissier de l'Etat (Banque Nationale de Belgique) à Bruxelles et en province; les bons seront remboursables aux mêmes caisses.

Les Gages des Alliés sur les rives du Rhin.

En vertu des clauses de l'armistice, les alliés occuperont la rive gauche du Rhin et un large rayon autour des grandes forteresses rhénanes: Cologne, Coblence et Mayence. La bande de terrain qui va nous servir de gage comprend dans la province prusienne de Rhin, les circonscriptions d'Aix-la-Chapelle et de Trèves en entier, celles de Cologne et de Coblence en partie; de la province de Mayence; puis tout le Palatinat bavarois et, enclavée dans la province prussienne de Trèves, la principauté de Berkenfeld.

C'est sur une étendue de 400 kilomètres que le Rhin va être occupé. Les passages qui seront tenus par les Alliés seront surtout les points de voies ferrées, près de Carlsruhe, Germensheim, Spire, Ludwigshafen, Worms, Mayence, Coblence, Neusiedl, Bonn, Cologne, Dusseldorff, Duisbour et Wesel.

Les contrées de la gauche du Rhin ne comprennent pas de villes importantes. Il n'en est pas de même sur les rives du fleuve. Les villes que baigne le Rhin sont des camps retranchés analogues à nos grandes places fortes de Belfort, Toul et Verdun, et sont au centre d'un rayonnement énorme de voies ferrées.

Mayence compte 100.000 habitants, Francfort, situé dans le rayon fixé par l'armistice, 350,000; Wusbaden, 100,000; Coblence, 50,000; Cologne, 400,000; Dusseldorf, 300,000; Eberfield et Barmen, 400,000 à elles deux; Solingen, 50,000; Remscheid, 60.000.

30.000 chevaux pour nos agriculteurs.

Le gouvernement belge a conclu un accord avec le gouvernement hollandais pour l'exportation de trente mille chevaux de l'armée hollandaise vers la Belgique, dès la conclusion de la paix pour le relèvement de l'agriculture.

Les Italiens ont fait 427.000 prisonniers en 11 jours.

Rome, 11 novembre (Officiel). — Jusqu'à présent, il a été possible de dénombrer 10.658 officiers, 415.116 hommes de troupes et 6.318 canons captures du 24 octobre au 4 novembre.

L'ex-Kronprinz Allemand en Hollande.

LA HAYE. 15 novembre. — Le gouvernement hollandais a décidé d'interner sur parole le kronprinz allemand au même titre que les officiers allemands qui ont pénétré en uniforme sur le territoire néerlandais.

L'impératrice Augusta est attendue en Hollande. (Havas.)

BERNE, 14 novembre. — On télégraphie de la Hafe à la « Gazette de Francfort »:

«L'ex kronprinz d'Allemagne a été interné au château du comte Metternich, à Swalmen, en Hollande. (Ag. Radio.)

Maestricht, 12 Novembre. — L'ex-kronprinz d'Allemagne, sa suite composée des majors von Mulden et von Moelier, du capifaine von Zobeitz et de quelques domestiques et chauffeurs sont arrivés de Spa, d'où ils étaient partis en automobiles par les chemins détournés afin d'éviter des contingents de mutins. Ils ont été arrêtés à la frontière par des gardes hollandais et leur internement a finalement été décidé par le lieutenant commandant le poste qui, au premier abord, n'a pas reconnu le kronprinz.

Tous les voyageurs étaient armés, ils ont été mis dans l'obligation de remettre leurs armes; c'est alors que le kronprinz a été reconnu et conduit à la maison du gouverneur dont il a été hôte pendant la nuit en attendant les instructions de la Haye quant à sa destination finale. (Havas).

Amsterdam, 14 novembre. — On annonce, contrairement aux bruits qui ont circulé, que l'ex-kaiserin, ainsi que la kronprinzessin sont à Potsdam et que la kronprinzessin serait à la veille d'accoucher. L'ex-impératrice a envoyé ses remerciements au nouveau gouvernement pour les mesures de protection prises à l'égard de la famille impériale.

Le fils aîné de l'ex-kronprinz aurait été enlevé par des aviateurs et mis en lieu sûr. (Ag. Radio.)

Le sort du prince Henri de Prusse.

Londres, 14 novembre. — On mande de Copenhague que suivant le « Eckernsfoerder Zeitung » une patrouille a découvert le prince Henri de Prusse qui s'était réfugié au château de Frederichieff à Eckernfoerder. Le prince a déclaré donner son adhésion au nouvel Etat. (Information.)

Les Maîtres d'hier en Turquie.

On annonce que Talaat, Enver, Djemal et Nazim ont pris la fuite et ont quitté la capitale pour une destination inconnue. Ils sont, les uns et les autres, mis en accusation pour détournements de fonds et crime de droit commun.

HAUTE DISTINCTIONS.

On annonce que, le gouvernemont français a décidé que le grand cordon de la Légion d'honneur serait remis à S. M, la reine Elisabeth et que la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec palme seraient décernées au prince héritier de Belgique.

Les abdications continuent.

Berne, 14 novembre. — La « Gazette de Francfort » annonce que le duc Bernhard de Saxe-Meiningen et Hildbourghausen et son frère, le prince Ernest de Saxe-Meiningen, héritier présomptif, ont abdiqué.

Le duc Bernhard est le beau-frère de Guillaume II dont il a épousé la sœur, la princesse Charlotte de Prusse, en 1878.

Le duc Ernest à reçu, dit-on, une indemnité de 5 millions de mark.

Le duché de Saxe-Meiningen a proclamé la république et a déclaré les domaines ducaux biens d'Etat. (Ag. Radio.)

Les ministres travaillistes anglais restent à leur poste.

Londres, 15 novembre. — Le « Times » de ce matin écrit:

« Les huit ministres travaillistes ont décidé de rester à leur poste et de se présenter comme candidats de coalition aux prochaines élections générales; ils déclarent que leur attitude est approuvée par la majorité du parti parlementaire. »

Le « Times » ajoute que le vote de la réunion du parti travailliste pour leur départ du ministère n'a suscité que peu d'intérêt dans les couloirs des Communes.

De son côté, le « Daily Telegraph » exprime le vif regret que la coalition présente perde le puissant élément travailliste qui l'a soutenue pendant à peu près deux années.

10.000 bolcheviks marchent sur Viborg

Londres, 15 novembre, — Le correspondant de « Daily Express » à Copenhague télégraphie, suivant des nouvelles reçues d'Helsingfors, que l'invasion dont la Finlande était menacée a commencé. Dix mille bolcheviks en armes ont franchi la frontière et marchent sur Viborg. Le ministre de la guerre finlandais et le général von der Goltz, commandant les forces allemandes de Finlande, se sont rendus à Viborg.

Les socialistes finnois demandent officiellement que des mesures soient prises pour abolir le régime militaire actuel et les tribunaux militaires pour placer les banques et les maisons de commerce sous le contrôle de l'Etat, et pour n'établir que des impôts directs.

Le nouveau gouvernement Allemand

BERNE. 13 novembre. — On télégraphe de Berlin:

Le gouvernement a décidé de répartir comme suit, entre ses membres, les affaires de l'Etat: M. Ebert, questions intérieures et militaires; M. Haase, affaires étrangères et colonies; M. Dittman, démobilisation, justice, hygiène: M. Landsberg, services de presse et d'information; M. Barth, questions sociales.

La proclamation expose son programme:

1° L'état de siège est levé,

2° Aucune limitation n'est apportée aux droits d'association et d'assurance même pour les fonctionnaires et ouvriers de l'Etat.

3° Il n'y a plus de censure, la censure théâtrale est supprimée.

4° Liberté d'expression et d'opinion verbale et par écrit.

5° Garantie du libre exercice de culte. Personne ne peut être contraint à des actes religieux.

6° Amnistie pour tous les délits politiques, annulation des poursuites pendantes à l'égard d'actes de ce genre.

7° Annulation de la loi relative au service auxiliaire national, à l'exception des stipulations relatives à l'aplanissement des conflits.

8° Les réglements pour les domestiques sont abrogés ainsi que les conditions d'exception concernant les travailleurs agricoles.

9° Remise en vigueur des dispositions assurant la protection des travailleurs suspendue au début de la guerre. Il sera publié sous peu d'autres ordonnances sociales pour le 1 janvier au plus tard. On mettra en vigueur la journée de travail de huit heures au maximum.

Pour tous les corps publics, il est ordonné de procéder à un suffrage universel, direct, secret, sur la base de la représentation proportionnelle pour les personnes des deux sexes âgées de 20 ans au moins,

Ce mode de suffrage est aussi valable pour l'élection de la future Constituante.

HOLLANDE.
L'agitation révolutionnaire,

Les socialistes hollandais fomentent une agitation révolutionnaire en Hollande.

Troelstra propose de creer un conseil suprême de soldats et de travailleurs qui déciderait du régime à adopter.

A la Chambre Troelstra a attaqué la Reine a raison de son entourage militaire et annoncé que les socialistes se proposent de poursuivre la socialisation du travail, avec le concours de l'armée.

D'une source que nous avons sujet de croire autorisée, on annonce que le gouvernement britannique aurait fait savoir au gouvernement hollandais qu'il ne saurait continuer à assumer la responsabilité du ravitaillement en Hollande, si le régime actuel n'est pas maintenu.

Le debarquement de Troelstra a été demandé par l'Angleterre.

Il y a en Hollande des déserteurs et des revolutionnaires-allemands qui opèrent pour le compte bolcheviste.

La Chambre belge. — Le nouveau ministère.

On dit que l'entrée solennelle du Roi aurait lieu à Bruxelles vendredi prochain et coïnciderait avec la réouverture des Chambres. En même temps le ministère actuel offrirait sa démission pour permettre la constitution d'un cabinet dont les membres seraient choisis dans les trois partis. La composition du futur ministère est dès à présent indiquée par quelques-uns, mais il est à peine besoin de dire que les noms mis en avant sont de pure hypothèse. Il est vraisemblable que le futur ministère ne sera constitué qu'après que les partis auront eu l'occasion de se concerter.

A Bruxelles.

Certaines feuilles avaient annoncé que des désordres graves ont éclaté à Bruxelles, et qu'il y avait eu des centaines de morts.

En somme, il s'agit d'un conflit entre les soldats allemands révoltés et les troupes fidèles au gouvernement Allemand. Il y a eu quelques fusillades qui, par suite de défections nouvelles, ont procuré la victoire aux mutins, le 11 novembre.

Quelques officiers allemands auraient été massacrés par les soldats, d'autres se sont enfuis. Quelques civils belges auraient été atteints également, mais en petit nombre.

A Gand.

POSTE. — Depuis le 15 novembre le bureau des postes de Gand I (Marche aux Grains) est ouvert au public de 9 à 12 et de 14 à 17 heures pour l'affranchissement des correspondances et l'émission des mandats poste.

SERVICE DES POSTES. — Les bureaux du Marché aux Grains sont seuls ouverts.

Toute la correspondance pour l'étranger part vers Bruges, par automobile.

Un ordre du ministre M. Segers avait informé le personnel qu'il désirait que le service fût rétabli sans retard dans toutes les régions libérées.

Le service est étendu aux correspondances de toute nature et à l'émission des mandats-poste.

Les bornes poste restent fermées et toutes les correspondances doivent être remises à un des trois guichets ouverts, où le public reçoit toutes les instructions désirables. Les lettres doivent être déposées ouvertes.

Le service fonctionne sous la direction de M. Decelle, directeur de service, assisté de M. G. Van den Abeele, percepteur principal.

COLLEGE S. BARBE. — Les cours se rouvriront mercredi 20 novembre dans les différents locaux où ils ont été donnés en dernier lieu.

ALIMENTATION SCOLAIRE. — A partir de lundi 18 novembre la cuisine centrale de l'Alimentation scolaire enverra régulièrement le repas aux différentes écoles.

— Le même jour recommence également le repas pour Ecoliers débiles.

— Pour les élèves qui vont à la Croix Verte, la carte délivrée en dernier lieu reste valable pour les jours qui sont encore disponibles sur cette carte à partir du lundi prochain.

DAMES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE. — Réouverture. — Maison-Mère (Dooresele), rue des Prêtres. Lundi, 18 novembre, les cours de régentes;

Jeudi, 21 novembre, l'Externat St-Joseph et l'école gratuite Ste Anne.

Maison St-Louis. Vieux Quai au Bois et Maison St-Pierre, rue de la Forge. le lundi, 18 Novembre.

—L'exiguité provisoire de notre format nous oblige à restreindre dans les plus strictes limites la place réservée aux annonces. Le prix de celles-ci est d'un franc la ligne; en chronique locale de deux francs. Sans réduction pour insertions répétées.

— M. Max, bourgmestre de Bruxelles, évadé récemment d'Allemagne, où il était prisonnier depuis quatre ans, est arrivé samedi a Gand, avec M. Franqui, et a fait visite à M. Braun.

EGLISE DU COLLEGE Ste-BARBE. — Association des Mères chrétiennes. — Mercredi prochain, à 10 1/2 h., 8ie Messe et Sermon, par le P. Directeur.

A 10 h., Réunion du Conseil au parloir du Collège.

Pour l'industrie Brassicole.

Monobstant une énergique protestation, les Allemands lors de leur retraite enlevèrent dans les différentes villes presque toutes les importantes provisions d'orges et de malts se trouvant dans les magasins de la Centrale-Orge (Gerstecentrale).

Pour ne pas exposer la population des 2 Flandres, par suite du manque de bière, à la nécessité de l'emploi des eaux presque généralement impures et malsaines de nos contrées et afin de délibérer sur les intérêts des 643 brasseries affiliées à la Centrale, ainsi que sur ceux des milliers de cultivateurs d'orge, sont priés instamment d'assister à une réunion qui se tiendra le Samedi 23 novembre à 10 heures du matin, au local de la Centrale, rue longue du Marais, 6, à Gand:

1. les propriétaires ou directeurs des malteries en rapport avec la Centrale-Orge;

2. les secrétaires;

3. deux représentants de l'Industrie Brassicole des sous-commissions de la Centrale-Orge ci-dessous nommées.

Les secrétaires des sous-commissions d'Alost, Boernem, Termonde, Deinze, Ertvelde, Eecloo, Grammont, Courtrai, Lokeren, Mouscron, Audenarde, Renaix, Sottegem, Thielt et Wetteren sont priés d'apporter les comptes, preuves de livraisons d'orge et des provisions de leur sous-commission et éventuellement les procès-verbaux de constat et pièces remises par l'autorité allemande lors de l'enlèvement des orges.

Les malteurs sont priés d'apporter tous documents de constat ou pièces remises par l'autorité allemande lors de l'enlèvement chez eux des matières premières.

Le secrétaire général. (32)

ETAT CIVIL DE GAND.

Naissances du 15 Novembre.

Albert Quatecker, 28, rue du Houblon. — Ivonne Van den Bil, 45, rue de l'Ermitage.

Décès du 10 novembre.

Sylvain Van Nieuwenhuyze, 36 ans, pompier, 18, rue S. Catherine. — Charles Deschannes, 26 ans, 86, rue longue des violettes. — Jeannette De Baets, 4 mois, 60, B. des Hospices. — Adolphe Lalmeire, 52 ans, Rue S. Liévin. — Edouard Van Laethem, 4 ans, rue de l'Olive, 4. — Serafine Raes, 57 ans, s. p., rue du Roseau, 60., épouse Vander sCruyssen. — Edm. Van Hende, 36 a., Rempart de la Biloke, 231. — Diane Bruteyn, 9 ans, 11, rue porte de Bruges. — Germain Huyghe, 2 ans, rue de la prairie, 45. — Anne Van Renterghem, 8 a., Bd. d'Akkergem, 24. — Charles Roelandt, 28 ans, rue de l'Azalée, 24. — Marie Van Coulebroeck, 53 ans, veuve Pauwels, rue du Saule, 7. — 2 mort-nés.

Nécrologie.

Nous apprenons la mort de M. Robert STEENHAUT, sous lieutenant au 10 régiment de ligne, tué à l'ennemi, dans les Flandres, le 19 octobre 1918, à l'âge de 24 ans. Il était le fils de M. Arthur Steenhaut et de Madame née Van Beirlere. (29)

Lundi dernier, au milieu de la joie délirante que provoquait l'entrée des alliés, est arrivée en notre ville la nouvelle de la mort de M. Fritz Waterloos, Maréchal du Logis chef, détaché au quartier général de la 2e Division d'armée, tué de l'ennemi à Ursel, le 30 Octobre 1918, échouant ainsi à l'entrée du port où il était si impatiemment attendu...

Fils de M. et de Mme Waterloos Onganae, M. Maurice Waterloos était né à Gand, le 18 Août 1892. Il allait terminer de brillantes études de droit, lorsqu'éclata la guerre. Il jouissait d'une grande et saine popularité dans le monde des étudiants et, malgré sa vie d'étude trouvait, comme tous les gens actifs, le temps nécessaire pour se dévouer aux œuvres. Il était l'un des membres les plus dévoués du Comité de la Générale Catholique. Il avait épousé, en Janvier 1914, Mlle Emoiselle Louise Wolters, fille du Professeur de l'Université de Gand.

Que la pensée de ses mérites soit la consolation de son épouse, de ses parents et de tous ceux qui l'aimaient.

On annonce le mort de Madame Robert de KERCHOVE d'EXAERDE, née Antoinette van Pottelsberghe de la Potterie, décédée au château de Sterrebosch, à Wuest-Wezel, le 7 novembre dernier.

Madame Robert de Kerchove d'Exaerde était épouse de notre concitoyen M. Robert de Kerchove, député pour Anvers, et fille de baron Léon van Pottelsberghe de la Potterie, bourgmestre de Melle.

Nous présentons aux deux familles l'expression de nos sympathiques et chrétiennes condoléances.

— Ménage de deux personnes demande une fille connaissant la cuisine bourgeoise S'adresser; rue du mouton, 15, Gand. (12

URGENT. — On désire louer joli magasin avec habitation confortable située dans artère principale du centre. Ecrire initiales V. S. (27)

REZ DE CHAUSSEE A LOUER. 3 pl. en suite, eau, gaz, W. C., garni ou non (près Gare St-Pierre). S'adr. rue d'Heyst, 8. (30)

Un CLERC au courant est demandé en l'étude de notaire Roland. Se présenter de 1 à 2 heures, (28)

A LOUER: Gare St-Pierre, MAISON, 30, Avenue Elisabeth; Maison, 18, rue de Loo: S'adresser: 20, rue de Loo. (25)

LES COURS DU CONSERVATOIRE Royal de Gand reprendront le Lundi 18 Novembre.

On nous prie d'annoncer le décès de

MADAME

Adolphine-Oda DEKOKER

épouse de Monsieur Ursman LAURENT, née à Quevaucamps, le 20 Novembre 1875, et décédée à Bruxelles, Molenbeek-St-Jean, le 15 Novembre 1918, après une longue et pénible maladie.

Le service funèbre suivi de l'inhumation aura lieu le lundi 18 Novembre à 10 heures du matin.

Vu les circonstances actuelles il n'est pas envoyé de lettres de faire-part. Les amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Réunion à la mortuaire, Rue Ribaucourt, 152, Molenbeek, à 9 1/2 h. du matin. (26.)

M. et Mad. Jules De Bruyne-Miry, M. et Mad. Etienne De Clerck-De Bruyne et leur fille Marie-Jeanne; Mad. Veuve Gallet-Miry et ses fils Harold et Oswald; M. et Mad. Paul Miry-Merck et leurs enfants Elisabeth, André et Charles; M. et Mad. Louis Miry-Merck et leur fils Georges; les familles Angend, Daels, De Brabander, De Clercq, D'Haeyere, Helsen, Miry, Stepman et Van Hamme ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'eprouver en la personne de leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin bien-aimé.

Monsieur Carles-Louis-Léopold-Marie

DE BRUYNE,

né à Gand le 12 novembre 1892 et enlevé à leur affection le 15 novembre 1918, après une longue et pénible maladie, muni des Secours de la Religion.

(Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité).

SOUVENEZ-VOUS DE LUI.

36, rue du Compromis. (24).

M. Paul Thomas, professeur à l'Universite de Gand, veuf de dame Julia Séant; M. Georges Chalanton. Mad. Georges Chalanton, née Angèle Thomas, et leurs enfants; M. Maurice Séant et Mad. Maurice Séant, née Valentine Thomas; Mademoiselle Adrienne Thomas; M. Max Thomas, adjudant au 13e régiment de ligne; Mademoiselle Gilberte Thomas; les familles Thomas et Séant ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils, frère, beau frère, oncle, neveu et cousin bien aimé

Monsieur Raymond THOMAS,

Sous-lieutenant auxiliaire au 11e regiment d'artillerie, Décoré de la Croix de Guerre

né à Gand le 11 septembre 1891. tombé au champ d'honneur à Moorslede le 4 Oct. 1918.

Un service funèbre sera célébré ultérieurement.

Les amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme lettre de faire part.

Le notaire Van Herrewege et Madame Camille Van Herrewege, née Taelman; Mesdemoiselles Guislaine et Fernande Van Herrewege; M. Benoit Van Herrewege; Madem. Monique Van Herrewege; M. et Mad. René Van Herrewege et leurs enfants; M. et Mad. Charles De Zutter-Taelman et leurs enfants; M. et Mad. Henry Collart-Taelman et leurs enfants; M. l'avocat Engels-Taelman et ses enfants; les familles Van Herrewege, De Moerloose, Taelman et Heughebaert, ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils, frère, neveu, petit neveu et cousin bien aimé, Monsieur

Edouard-Victor-Jules-Léon

VAN HERREWEGE

Volontaire de Guerre,
Brancardier au 1er Régiment des Chasseurs à pied,
Décoré de la Croix de Guerre.

né à Gand, le 29 juillet 1898, mortellement blessé à Oost-Nieuwkerke, le 2 octobre 1918, et pieusement décédé le 8 octobre 1918, à l'H. M. B. d'Hoorstaede, muni des Secours de Notre Mère la Sainte Eglise.

Le service pour le repos de son âme sera célébré ultérieurement en l'Eglise St-Michel à Gand,

PRIEZ POUR LUI.

Gand, Aucien quai aux violettes, 24. (31)

La famille Le Jeune d'Allegeershecque a la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de

Monsieur le Chevalier LE JEUNE

leur oncle, grand oncle et cousin enlevé a leur affection dans la 91e année de son âge le 15 novembre 1918, muni des secours de la Religion.

Le service funèbre suivi de l'inhumation au cimetière de Gendbrugge, aura lieu le mercredi 20 de ce mois, à 10 ½ du matin en l'eglise cathédrale de St. Bavon. Les messes pour Dames auront lieu durant le Service.

Gand, rue du Séminaire, 7.

M. et Mme Edouard OVERDULVE-HOYOIS; M. Michel OVERDULVE, leur fils, maréchal de logis d'artillerie de l'armée belge; Melles Alida, Elvire et Constance OVERDULVE, ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille, sœur et nièce

MADEMOISELLE

Jeanne-Charlotte-Marie OVERDULVE,

née à Evergem-Terdonck, le 22 décembre 1892 et décédée accidentellement à Gand, le 2 novembre 1918.

Les absoutes, suivies de l'enterrement dans le caveau de famille du cimetière communal, ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Mad. Fritz Waterloos née Louise Wolters; M. et Mad. Maurice Waterloos; M. Frédéric Wolters, Professeur à l'Université; M. Maurice Wolters, ingénieur-électricien et Mad. Maur. Wolters née Adrienne Waterloos; Mlle Denise Waterloos; M. Jacques Waterloos; M. Maxime Wolters; M. Eugène Wolters, membre de la Congrégation des Pères Missionnaires de Scheut, ambulancier à l'armée Belge, Mlle Elisabeth Wolters; Mlle Simone Wolters; les familles Waterloos, Onghena, Canfyn, Wolters et Cruyt ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Fritz, Marie, Joseph, Adolphe, Charles, Ghislain

WATERLOOS

Maréchal des logis chef, détaché au qaurtier-général de la 2e division d'armée.

leur époux, fils, beau-fils, beau-frère et parent bien-aimé, né à Gand le 18 août 1892, tué à l'ennemi le 30 octobre 1918.

L'inhumation provisoire a eu lieu au cimetière de Ursel.

Le service funèbre, auquel vous êtes prié d'assister, sera célébré en l'église paroissiale de Notre Dame Saint Pierre le Mercredi 20 Novembre, à 10 1/2 heures.

Les messes pour dames seront dites en la même église de 10 heures à midi.

Un second service aura lieu ultérieurement à Oostacker.

Les trentaines grégoriennes seront dites en l'église cathédrale de Saint Bavon, à 10 heures du matin, à partir du Jeudi 21 Novembre.

Une distribution de pains sera faite par les soins des Filles de la Charité et de la Société de Saint Vincent de Paul.

Priez pour le repos de son âme.

Gand, le 15 Novembre 1918. (18)

Monsieur et Madame Ch. SCHERRE-VAN SYNGEL, Mme Robert GALLET-SCHERRE et son fils Robert, la famille SCHERRE, la famille VAN SYNGEL, ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de son fils, frère, oncle, neveu et cousin bien aimé

MONSIEUR

Lucien-Edmond-Charles SCHERRE

Artilleur à l'Armée Belge.

né à Gand, le 6 octobre 1894 et tombé au champ d'Honneur à St-Jacques Cappelle, le 29 juillet 1917.

Le service pour le repos de son âme, auquel vous êtes prié d'assister, sera célébré le lundi 25 novembre, à 10 heures (Beffroi), en l'Eglise de St Jacques.

Les messes pour dames seront dites à partir de 9½ heures.

Les trentaines Grégoriennes se feront en la même église à 8 heures, à partir du mardi 26 novembre.

SOUVENEZ-VOUS DE LUI.

30, rue longue Monnaie. (6)

Le service funèbre pour le repos de l'âme de

la Douairière de Meulemeester

ayant du être remis par suite des évènements sera célébré en l'Eglise Cathédrale de S. Bavon, le Mardi 19 novembre, à 10 1/2 heures.

Les Messes de Dames de 10 h. à midi.

Mme Fernand Goubau, née Lina Valcke et ses enfants Marie-Josèphe, Pierre et Annette; M. le docteur et Mme Goubau; Mme John Valcke; Mme Ve Bondue, M. et Mme René Goubau; M. et Mme Jean Cloquet et leurs enfants; M. et Mme Charles Goubau et leur fille; M. et Mme Léon Vanderstuyft et leur fille; M. et Mme Emile Bouckaert et leurs enfants: Melle Thérèse Goubau; M. Eugène Goubau, sous-lieutenant volontaire à l'armée belge; M. Antoine Goubau, volontaire à l'armée belge; Melle Gabrielle Goubau; Melle Mathilde Goubau; M. Joseph Goubau; les familles Ghyoot-Goubau, Bondue, Valcke-Heymans et Deprez ont la profonde douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de leur époux, père, fils, beau fils, petit fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et parent bien aimé:

M. le Docteur Fernand GOUBAU

Méde in à l'Armée belge
Assistant à l'Université de Gand
Membre de la Société de médecine

mort au service de la patrie, victime de son dévouement, à Neuville (France), le 21 septembre 1918, à l'âge de 32 ans.

Une messe solennelle pour le repos de son âme sera célébrée en l'Eglise de Ste-Elisabeth, le mercredi 20 novembre, à 10 h.

Les trentaines seront dites à partir du jeudi 21, à 7 1/2 h., en l'Eglise des RR. PP. Dominicains.

«Souvenez-vous de lui dans vos prières» (14.)